

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Marqueur pour joints

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

edding International GmbH
Bookkoppel 7
D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

Identification de l'importeur

Adresse

Koellmann AG
Gewerbstraße 12
CH-8800 Thalwil

N° de téléphone +41 44 723 70 80

e-mail info@koellmann.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Danger physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Conseils de prudence

-

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

| N° | Dénomination de la substance | | Indications complémentaires | |
|----|---|--|-----------------------------|------------|
| | N° CAS / CE / Index / REACH | Classification (CE) 1272/2008 (CLP) | Concentration | % |
| 1 | éthylène-glycol | | | |
| | 107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 - | Acute Tox. 4*; H302 | < 5,00 | % en poids |
| 2 | ammoniac | | | |
| | 1336-21-6 215-647-6 007-001-01-2 - | Aquatic Acute 1; H400 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 | < 0,50 | % en poids |
| 3 | Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one No. CE 220-239-6] (3:1) | | | |
| | 55965-84-9 - 613-167-00-5 - | Acute Tox. 3*; H301 Acute Tox. 3*; H311 Acute Tox. 3*; H331 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 | < 0,0015 | % en poids |
| 4 | dioxyde-de-titane | | | |
| | 13463-67-7 236-675-5 - - | - | >= 25,00 - < 50,00 | % en poids |

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

(*; **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

| N° | Note | Limites de concentration spécifiques | Facteur M (aiguë) | Facteur M (chronique) |
|----|------|---|-------------------|-----------------------|
| 2 | B | STOT SE 3; H335: C >= 5% | - | - |
| 3 | - | Skin Sens. 1; H317: C >= 0,0015% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,06% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,06% Skin Corr. 1B; H314: C >= 0,6% | - | - |

Pour le texte complet des notes: voir article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Mousse; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine. Garder les emballages solidement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

| N° | Dénomination de la substance | N° CAS | N° CE | |
|----|--|------------|-------------------|----------------------|
| 1 | dioxyde-de-titane | 13463-67-7 | 236-675-5 | |
| | MAK (SUVA) | | | |
| | Titandioxid | | | |
| | alveolengängiger Staub | | | |
| | VME | 3 | mg/m ³ | |
| | Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur | C | | |
| 2 | éthylène-glycol | 107-21-1 | 203-473-3 | |
| | 2000/39/EWG | | | |
| | Ethylene glycol | | | |
| | VLE | 104 | mg/m ³ | 40 ml/m ³ |
| | VME | 52 | mg/m ³ | 20 ml/m ³ |
| | Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur | Skin | | |
| | MAK (SUVA) | | | |
| | Ethylenglykol | | | |
| | VLE | 52 | mg/m ³ | 20 ml/m ³ |
| | VME | 26 | mg/m ³ | 10 ml/m ³ |
| | Limitation maximale | 4x15 min | | |
| | Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur | H C | | |

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipeement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--------|
| Etat/Couleur | |
| liquide | |
| gris argent | |
| Odeur | |
| douce | |
| Seuil d'odorat | |
| Donnée non disponible. | |
| pH | |
| Valeur | 8 - 10 |
| Point d'ébullition / Zone d'ébullition | |
| Valeur | 100 °C |
| Substance de référence | Eau |

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

| | |
|---|-----------|
| Point de fusion / Zone de fusion | |
| Donnée non disponible. | |
| Point de décomposition / Zone de décomposition | |
| Donnée non disponible. | |
| Point d'éclair | |
| Donnée non disponible. | |
| Température d'auto-inflammabilité | |
| Donnée non disponible. | |
| Propriétés comburantes | |
| Donnée non disponible. | |
| Propriétés explosives | |
| Donnée non disponible. | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | |
| Donnée non disponible. | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; | |
| Donnée non disponible. | |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | |
| Donnée non disponible. | |
| Pression de vapeur | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité de vapeur | |
| Donnée non disponible. | |
| Taux d'évaporation | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité relative | |
| Valeur | 1,28 |
| Densité | |
| Donnée non disponible. | |
| Solubilité dans l'eau | |
| Remarque | illimitée |
| Solubilité(s) | |
| Donnée non disponible. | |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | |
| Donnée non disponible. | |
| Viscosité | |
| Valeur | 50 mPa*s |

9.2 Autres informations

| |
|----------------------------|
| Autres informations |
| Donnée non disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange) | |
|--|--|
| N° | Nom du produit |
| 1 | edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté) |
| Remarque | Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg). |
| Toxicité orale aiguë | |
| Donnée non disponible. | |
| Toxicité dermale aiguë | |
| Donnée non disponible. | |
| Toxicité aiguë par inhalation | |
| Donnée non disponible. | |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | |
| Donnée non disponible. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | |
| Donnée non disponible. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Donnée non disponible. | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | |
| Donnée non disponible. | |
| Toxicité pour la reproduction | |
| Donnée non disponible. | |
| Cancérogénicité | |
| Donnée non disponible. | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | |
| Donnée non disponible. | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée | |
| Donnée non disponible. | |
| Danger par aspiration | |
| Donnée non disponible. | |

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|--|
| Toxicité sur les poissons (aigüe) |
| Donnée non disponible. |

| |
|--|
| Toxicité sur les poissons (chronique) |
| Donnée non disponible. |

| |
|---|
| Toxicité pour les daphnies (aigüe) |
| Donnée non disponible. |

| |
|---|
| Toxicité pour les daphnies (chronique) |
| Donnée non disponible. |

| |
|---|
| Toxicité pour les algues (aigüe) |
| Donnée non disponible. |

| |
|---|
| Toxicité pour les algues (chronique) |
| Donnée non disponible. |

| |
|-------------------------------|
| Toxicité sur bactéries |
| Donnée non disponible. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

| |
|---|
| Autres informations |
| Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

Nom commercial : edding 8200 Marqueur pour joints (gris argenté)

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.01.2016

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

| | |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

| | |
|---|---|
| B | Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids. |
|---|---|

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 183 , D-21107 Hamburg
Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.